

Arrondissement de Rouen
Canton de DUCLAIR
MAIRIE DE
LE MESNIL-SOUS- JUMIEGES

N° 2519/1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la
Présidence de Madame LEMARCHAND Eva, Maire.

Présents : CARRE Annie, VEZIER Stéphane, JONQUAIS Nathali
MARZIN Jean-Michel, COUTURE Sylvain, VEZIER Karin
GODEFROY David, HEBERT Mickaël, HULIN Hélène.

Absents excusés : GRAIN Julie, HAI Sophie

Absents : DUPARC Mélanie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Mme CARRE Annie est nommée secrétaire de séance.

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation de
émissions de gaz à effet serre (GES) nécessaires à la limitation du réchauffement
climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les
mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques
inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative
à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de
réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part
d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe
plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle
locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés au
SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV, l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial
s'applique à tout territoire de plus de 20 000 habitants.

La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500
000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les
modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des
polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu
attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un
diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi
d'évaluation.

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au
regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole
s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les
consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production
d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origine
renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophe

Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
27/09/2018 et que la convocation du Conseil avait
été faite le 13/09/2018.

Le Maire,



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

Eva LEMARCHAND



Arrondissement de Rouen
Canton de DUCLAIR
MAIRIE DE
LE MESNIL-SOUS- JUMIEGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|-----------------------------------|----|
| DATE DE CONVOCATION 13/09/2018 | |
| DATE D’AFFICHAGE 27/09/2018 | |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| EN EXERCICE | 13 |
| PRESENTS | 10 |
| VOTANTS | 12 |

L’an deux mil dix-huit,
Le vingt septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni sous la
Présidence de Madame LEMARCHAND Eva, Maire.

Présents : CARRE Annie, VEZIER Stéphane, JONQUAIS Nathalie,
MARZIN Jean-Michel, COUTURE Sylvain, VEZIER Karine,
GODEFROY David, HEBERT Mickaël, HULIN Hélène.

Absents excusés : GRAIN Julie, HAI Sophie

Absents : DUPARC Mélanie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Mme CARRE Annie est nommée secrétaire de séance.

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", seront rassemblées dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble des contributeurs le 29 novembre prochain.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat définies par la commune de Mesnil sous Jumièges,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Madame le Maire, propose que la commune de Mesnil sous Jumièges contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe (1). Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Madame le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

**ADOPTION DES
ENGAGEMENTS COP21**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27/09/2018 et que la convocation du Conseil a bien été faite le 13/09/2018.

Le Maire,



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

Eva LEMARCHAND



Arrondissement de Rouen
Canton de DUCLAIR
MAIRIE DE
LE MESNIL-SOUS- JUMIEGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
13/09/2018

DATE D’AFFICHAGE
27/09/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|-------------|----|
| EN EXERCICE | 13 |
| PRESENTS | 10 |
| VOTANTS | 12 |

L’an deux mil dix-huit,

Le vingt septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni sous la Présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **CARRE** Annie, **VEZIER** Stéphane, **JONQUAIS** Nathalie, **MARZIN** Jean-Michel, **COUTURE** Sylvain, **VEZIER** Karine, **GODEFROY** David, **HEBERT** Mickaël, **HULIN** Hélène.

Absents excusés : **GRAIN** Julie, **HAI** Sophie

Absents : **DUPARC** Mélanie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Mme **CARRE** Annie est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu les articles L. 224-7 à L. 224-8 du Code de l’Environnement ;
Vu les articles 173, 176, 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV ;
Vu le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d’investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone ;
Vu le décret n° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l’énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023 ;
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 qui précise les modalités d’application de l’article 188 de la Loi TECV ;

Considérant l’intérêt de l’adoption des engagements COP 21 par les communes de Métropole Rouen Normandie,

Il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser Madame le Maire d’adopter les engagements de la Ville listés en annexe (1) en faveur de la COP 21 locale selon l’accord de Rouen pour le climat et à signer les documents inhérents aux engagements.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la délibération (12 voix Pour).

**ADOPTION DES
ENGAGEMENTS COP21**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 27/09/2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 13/09/2018.

Le Maire,



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Eva LEMARCHAND





COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la commune de
Mesnil-sous-Jumièges



métropole
RouenNORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à *l'Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...) sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
2. Réalisation, d'ici 2020, des travaux d'amélioration thermique prescrits à l'issue du pré-diagnostic énergétique de la salle du Mascaret
3. Réalisation, d'ici 2022, des travaux d'amélioration thermique prescrits à l'issue du pré-diagnostic énergétique de l'école municipale « Les Abeilles » (isolation toiture, calorifugeage des tuyaux...)
4. Renouvellement progressif des éclairages intérieurs et passage systématique aux LED, au sein :
 - De l'Ecole « Les Abeilles » (prioritaire)
 - De la Mairie
 - De l'Eglise

ECLAIRAGE PUBLIC

5. Harmonisation de l'extinction nocturne à l'ensemble du village, y compris sur le centre bourg, de 23h30 à 5h, et ceci pour tous les jours de la semaine

ENERGIES RENOUVELABLES

6. D'ici 2020, réalisation d'une note d'opportunité ou d'une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois-énergie et d'un micro réseau de chaleur alimentant la Mairie et l'Ecole municipale (en remplacement de l'actuelle chaudière fioul)
7. Dès 2018, réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un abri solaire photovoltaïque pour véhicules municipaux dans la cour de la Mairie, en autoconsommation, permettant d'alimenter la Mairie et l'école « Les Abeilles » en électricité
8. En coopération avec la Métropole, sensibilisation des agriculteurs locaux à l'intérêt d'une étude de gisement en déchets fermentescibles (fumier, lisier) afin de développer la méthanisation territoriale.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

9. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école municipale en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire



AGRICULTURE ALIMENTATION

10. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole Rouen Normandie, évaluation de l'actuelle part de produits Bio et Locaux dans la restauration scolaire et introduction de 2 objectifs chiffrés lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement :
 - 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022 (objectif réglementaire)
 - 35% de produits issus de filières courtes régionales d'ici 2022
11. Organisation d'animations de sensibilisation des élèves mangeant la cantine à la réduction du gaspillage alimentaire, en coopération avec les agents de la restauration scolaire.

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

12. Elaboration et mise en œuvre, d'ici fin 2020, d'un Plan de Gestion différenciée des espaces verts de la commune, prévoyant notamment l'application stricte du zéro phyto au sein du cimetière municipal et des espaces sportifs.
13. Installation d'une ou plusieurs ruches, d'ici fin 2020, à proximité des vergers et espaces naturels.

SENSIBILISATION

14. Eco-labellisation de la Fête de la Saint-Philibert dès 2019, puis généralisation de l'éco labellisation à l'ensemble des manifestations culturelles ou sportives organisées ou co-organisées par la commune d'ici fin 2020